COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 mars 2017

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Jacques DAUBRESSE, Président de séance, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Madame Sophie LEHNER se voit confier cette tâche.
Elle procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE (présent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C103, absent à la délibération n°17C104, présent de la délibération n°17C105 à la délibération n°17C160)
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Michel EUVERTE (absent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C097, présent de la délibération n°17C098 à la délibération n°17C120, absent à la délibération n°17C121, présent de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C160)
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER (présente de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C096, absente à la délibération n°17C097, présente de la délibération n°17C098 à la délibération n°17C160)
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA (absent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C106, présent de la délibération n°17C107 à la délibération n°17C120, absent à la délibération n°17C121, présent de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C160)
M. Jean-Luc DION (présent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C120, absent à la délibération n°17C121, présent de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C136, absent de la délibération n°17C137 à la délibération n°17C160)
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Cédric LEMAIRE
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
M. Mohamed ASSAMTI
Mme Fabienne LAMBRE
Mme Danièle CARLIER (présente de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C120, absente à la délibération n°17C121, présente de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C160)
M. Adnane AKABLI (absent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C105, présent de la délibération n°17C106 à la délibération n°17C160)
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
M. Rémy RUFFAULT (présent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C120, absent à la délibération n°17C121, présent de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C160)
Mme Evelyne BLANQUET
Mme Marie-Christine SALMONA
M. Jean-Baptiste RIEUNIER
Mme Nellie ROCHEX
Mme Marie-Dominique BINDAULT (absente de la délibération n°17C095 à la délibération

n°17C118, présente de la délibération n°17C119 à la délibération n°17C160)
M. Rehman QURESHI (absent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C097, présent de la délibération n°17C098 à la délibération n°17C160)
M. Claude ROBERT
M. Jean-Luc WACHEUX
M. Eric MULLER
M. Serge MACUDZINSKI (présent de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C120, absent à la délibération n°17C121, présent de la délibération n°17C122 à la délibération n°17C160)
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE (présente de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C104, absente à la délibération n°17C105, présente de la délibération n°17C106 à la délibération n°17C160)

Représentés :

M. Eric MONTES donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE
Mme Méral JAJAN donne pouvoir à M. Cédric LEMAIRE
M. Max FREMINE donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE
M. Michaël SERTAIN donne pouvoir à Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Jallal CHOUAOUI donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI

Absents excusés :

M. Jean-Claude VILLEMAIN (procuration donnée à Sophie LEHNER de la délibération n°17C095 à la délibération n°17C096 absent à la délibération n°17C097 procuration donnée à Sophie LEHNER de la délibération n°17C098 à la délibération n°17C160)
M. Didier ROSIER
Mme Aïcha GUENDOUZE
M. Hassan BOUADDI
M. Jean-Claude CABARET
Mme Monique DUTRIAUX
Mme Dominique LELONG
Mme Mélanie HONOREZ

17C095 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

17C096 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

17C097 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2017 OISE LA VALLEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le programme partenarial 2017 de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée et la participation de l'ACSO à hauteur de 46 000,00 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise la Vallée.

17C098 – ACQUISITION D'UNE MAISON AU 5 IMPASSE LEON GAMBETTA A CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'abroger la délibération n° 16C201 du conseil communautaire de la CAC en date du 15 décembre 2016,
- d'acquérir la parcelle située au 5 impasse Léon Gambetta à Creil et cadastrée AH 50 pour une contenance de 542 m2, propriété de Madame Evelyne FICHAUX, au prix de deux cent mille euros (200 000 €) hors frais de notaire,
- de préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d'agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l'article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse et tout acte nécessaire à cette acquisition,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'ACSO,
- d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

17C099 – ZAC DE GOURNAY - CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLUE AVEC SEQUANO AMENAGEMENT - RETROCESSION DE VOIRIES A L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'acquérir auprès de SEQUANO Aménagement, au prix d'un euro symbolique, la parcelle cadastrée BN 1026 d'une contenance de 1901 m2, correspondant à une partie de la rue du Sémaphore et à une partie du prolongement de la rue Louis Blanc, sise lieu-dit « Le grand marais » à Nogent sur Oise,
- d'acquérir auprès de SEQUANO Aménagement, au prix d'un euro symbolique, la parcelle cadastrée AC 360 pour une contenance de 36 m2, située 19 rue Faure Robert à Creil,
- de préciser que ces biens entreront dans le domaine public routier de la communauté d'agglomération,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse, tout courrier et tout acte nécessaire à cette acquisition,
- d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

17C100 – ZAC DE GOURNAY-LES-USINES - PROROGATION DE LA CONCESSION AVEC SEQUANO AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement visant à proroger la concession jusqu'au 30 juin 2017,

- d'autoriser le Président de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise à signer cet avenant n°5 au traité de concession d'aménagement entre la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise et la société SEQUANO Aménagement.

17C101 – ZAC DE GOURNAY-LES-USINES - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE SEQUANO AMENAGEMENT ET L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention d'occupation précaire par laquelle Séquano Aménagement autorise l'ACSO à occuper les parcelles AE 265 et 266 ; sises 101 rue Jean Jaurès à Creil (îlot OA 7), d'une contenance respective de 1 933 m^2 et de 201 m^2, afin d'y réaliser la future place Fichet et ses abords,
- d'approuver la convention d'occupation précaire par laquelle Séquano Aménagement autorise l'ACSO à occuper les parcelles AC 212, AC 214, AC 287, AC 289, AC 417, AC 419, AC 420, AC 422, AC 290, AC 324 et AC 386 ; sises rue des Usines à Creil (îlot OA4), afin d'y réaliser les futurs espaces publics et réseaux divers de l'ilôt Lucile,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer tout courrier et tout acte nécessaire à la mise en place de ces conventions d'occupation précaire.

17C102 – ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES RELATIVES AU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DE LA CAC ET DE PSO A LA NOUVELLE AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le transfert des biens immobiliers de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise vers la nouvelle Communauté d'agglomération ACSO, en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant création d'ACSO,
- de décider l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives, civiles, cadastrales et comptables nécessaires à ce transfert de patrimoine immobilier,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et notamment à signer tout acte, tout courrier et tout dépôt de pièces afférent à ce transfert.

17C103 – PROTOCOLE DE FINANCEMENT DE LA LIGNE NOUVELLE ROISSY – PICARDIE (LNRP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à apporter les amendements mineurs nécessaires à la finalisation du protocole de financement,
- d'autoriser le président à signer le protocole relatif au financement des travaux de réalisation de la ligne nouvelle Roissy-Picardie.

17C104 – SODA : SUBVENTION 2017 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 175 000 € à SODA au titre de 2017,
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

17C105 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : ADHESION, SUBVENTION 2017 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de faire adhérer l'ACSO à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise,
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 138 944,85 €,
- d'accorder une subvention de 10 000 € pour le soutien dans l'organisation du Forum de l'Emploi,
- d'accorder une subvention de 10 000 € pour la gestion du suivi des clauses d'insertion,
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

17C106 – BGE PICARDIE - SUBVENTION 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 6 240 € à BGE Picardie.

17C107 – FINANCEMENT FORUM EMPLOI 2017 - CONVENTION AVEC LA CCPOH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention relative au financement du Forum de l'Emploi 2017 entre l'ACSO et la CCPOH,
- d'autoriser le Président à la signer.

17C108 – ENQUETES MENAGES DEPLACEMENTS / PLAN DE DEPLACEMENTS MUTUALISE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ACSO AUX COMITES DE PILOTAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner M. WEYN en tant que membre titulaire des Comités De Pilotage Enquêtes Ménages Déplacements et Plan de Déplacements Mutualisé,

- de désigner M. TANGUY en tant que membre suppléant des Comités De Pilotage Enquêtes Ménages Déplacements et Plan de Déplacements Mutualisé.

17C109 – REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE TRANSPORT ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter le règlement intérieur d'utilisation du service commun aux réseaux STAC et PSO Transports.

17C110 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) – PLAN DE FINANCEMENT 2017 ET PARTICIPATIONS FINANCIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement présenté pour l'année 2017,
- de valider la participation de l'ACSO au titre de 2017 pour un montant total de 100 037 €,
- d'approuver le versement d'un acompte d'un montant de 39 900 € au cours du 1er semestre 2017.

17C111 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE A MONTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de classer les parcelles cadastrées AV 741, AV 747, AV 752, AV 750, AV 746 et AT 310 d'une surface totale de 14 087 m2, constituant l'assiette de la rue Irène et Frédéric Joliot-Curie, dans le domaine public routier de l'ACSO,

- d'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette procédure,

- de dire que la présente délibération sera transmise au service du cadastre.

17C112 – ZONE D'ACTIVITES « COLVERT » A MONTATAIRE – CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ENTRE L'ACSO, LA SOCIETE CREIL MONTATAIRE DEVELOPPEMENT ET LA SCI ISARIENNE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le projet de constitution de servitude de passage sur la parcelle AV 743, future propriété de la SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise (fonds servant), au profit de l'ACSO depuis la parcelle AV 741, constituant la rue Irène et Frédéric Joliot-Curie (fonds dominant), propriété de l'ACSO, conformément au plan joint,
- d'approuver le projet de constitution de servitude de passage sur la parcelle AV 741, constituant la voie nouvelle Irène et Frédéric Joliot-Curie, propriété de l'ACSO (fonds servant), au profit de CMD et de la SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise, depuis les parcelles AV 738, 739, 740, 743 et 744 (fonds dominants), conformément au plan joint,
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer tous actes et tous courriers relatifs à ces servitudes de passage,
- de confirmer en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 relatif à la fusion de la CAC et de PSO :
    - La délibération de la CAC n°12C027 en date du 10 avril 2012 *« Aménagement urbain – Creil Montataire Développement – Demande d'autorisation des co-lotis pour les modifications à apporter aux arrêtés de lotir ayant créé le lotissement dénommé « Les Marches de l'Oise » - Création de la voie nouvelle (PRU Gournay-les-usines) »,*
    - La délibération de la CAC n°13C079 en date du 28 mars *2013 « Aménagement urbain – Creil Montataire Développement – Avenant au bail emphytéotique – Création de la voie nouvelle (PRU de Gournay-les-Usines) »*,
    - La délibération de la CAC n°16C149 en date du 22 septembre 2016 « *Foncier – Cession de terrain pour un projet de construction de locaux d'activités* ».

17C113 – PROJET IMPLIK'ACTION : RECOURS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour assurer la mise en œuvre du projet :

  JADE : 8 000 euros
  JADE (animation) : 6 400 euros
  JADE (point écoute) : 8 100 euros
  APCE : 8 220 euros
  La ligue de l'enseignement : 4 524 euros

17C114 – SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION PREVUE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le programme d'actions intercommunales et la répartition des crédits de l'ACSO telle qu'elle figure dans le tableau de programmation 2017 (annexe 1),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

17C115 – ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 3 abstentions

DECIDE :

- d'approuver la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ci-annexée,

- d'autoriser Monsieur le Président de l'ACSO à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

17C116 – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2016.

17C117 – CREATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de créer le Conseil de Développement de l'ACSO,

- d'adopter sa composition comme il suit :

    - Le collège des « citoyens » d'un maximum de 38 personnes physiques résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération :
      2 pour Cramoisy, 2 pour Maysel, 2 pour Rousseloy, 2 pour St-Vaast-lès-Mello, 2 pour Thiverny, 3 pour Saint-Maximin, 3 pour Saint-Leu d'Esserent, 4 pour Villers Saint-Paul, 5 pour Montataire, 6 pour Nogent sur Oise, 7 pour Creil.

    - Le collège des acteurs économiques et sociaux et des associations d'un maximum de 15 membres, personnes morales de droit public ou privé.

- d'approuver le règlement intérieur du Conseil de développement annexé à la présente délibération.

17C118 – CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche,
- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte annexés à la présente délibération,
- de transférer au Syndicat Mixte la compétence SAGE pour le territoire du SAGE Brèche,
- de désigner, afin de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du Syndicat Mixte, M. Jean-Baptiste RIEUNIER et M. Jean-Pierre DESCAUCHEREUX comme délégués titulaires et M. Rehman QURESHI comme délégué suppléant.

17C119 – COMPOSTEUR/FIXATION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les tarifs de vente des composteurs, ci-dessous, à compter du 1er avril 2017 :

COMPOSTEUR	LITRAGE	PARTICULIER PART T.T.C.
BOIS	300 L 600 L	15.00€ 20.00€
PLASTIQUE	400 L 600 L	15.00€ 20.00€

- d'autoriser le Président à signer tous actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

17C120 – ADHESION FNCCR AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adhérer à la FNCCR pour la compétence Cycle de l'eau,
- d'adhérer à la FNCCR pour la compétence "communications électroniques".

17C121 – MAISON DE LA PIERRE : SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 37 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 135 000€ à l'association Maison de la Pierre pour 2017,
- d'approuver la convention d'objectifs jointe en annexe et d'autoriser le Président à la signer.

17C122 – MAISON DU TOURISME : CARTE DE FIDELITE – VISITES GUIDEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la création d'une carte de fidélité nominative destinée aux visiteurs individuels pour leur permettre de bénéficier d'une visite gratuite après trois visites achetées auprès de la Maison du Tourisme dans le délai d'une année.

17C123 – LES SAUVETEURS DE L'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 6 250 € à l'Association des Sauveteurs de l'Oise - Section de Creil et environs.

17C124 – SOCIETE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 200 € à la Société Mycologique de Montataire.

17C125 – GOBERVILLE TOKYO 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association "GOBERVILLE Tokyo 2020".

17C126 – ASSOCIATION DES AMATEURS DE FAIENCE DE CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association des Amateurs de Faïence de Creil.

17C127 – MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le principe de mise à disposition par l'ACSO du minibus aux associations,
- de se prononcer favorablement sur la signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition gratuite du véhicule entre l'Agglomération Creil Sud Oise et la société "Visio Com",
- de modifier l'actuelle convention tripartite (ACSO/Commune/Association) établie pour le prêt du véhicule et d'autoriser le Président à la signer.

17C128 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

17C129 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budgets principal les résultats de l'exercice 2016,
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 143 084,76 € et d'affecter le solde, d'un montant de 3 752 887,78 €, en section de fonctionnement au chapitre 002,
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 162 844,73 €.

17C130 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe transport les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section de fonctionnement le déficit estimé soit 1 708,63 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 22 513,99 €.

17C131 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe transports urbains les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 1 225 212,13 €.

17C132 – BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget Gournay les usines les résultats de l'exercice 2016,
- d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2016 soit 102 186,70 € au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserve,
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit – 102 186,70 €.

17C133 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe les marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 619 693,71 €.

17C134 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe eau potable les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section de fonctionnement l'excédent estimé soit 688 746,93 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 253 764,77 €.

17C135 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe assainissement les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section de fonctionnement l'excédent estimé soit 5 649 240,41 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 1 775 668,24 €.

17C136 – BUDGET ANNEXE REGIE MAISON DU TOURISME – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 41 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2017 du budget Régie Maison du Tourisme les résultats de l'exercice 2016,
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 1 404,28 €.

17C137 – RAPPORT BUDGETAIRE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-dessous,
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 12 033 004,41 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES		
Opérations réelles	0,00	57 137 029,58
Opérations d'ordre	0,00	7 292 423,01
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**64 429 452,59**

	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES		
Opérations réelles	0,00	60 440 941,81
Opérations d'ordre	0,00	235 623,00
Reprise résulat antérieur	0,00	3 752 887,78
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**64 429 452,59**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES		
Opérations réelles	1 203 119,55	24 549 953,47
Opérations d'ordre	0,00	375 623,00
Reprise résultat antérieur	0,00	162 844,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 203 119,55**	**25 088 421,20**

	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES		
Opérations réelles	1 222 879,52	17 655 998,19
Opérations d'ordre	0,00	7 432 423,01
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 222 879,52**	**25 088 421,20**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**1 203 119,55**	**89 517 873,79**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**1 222 879,52**	**89 517 873,79**

17C138 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe transport dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES	
Opérations réelles	904 700,00
Opérations d'ordre	10 300,00
Reprise résultat antérieur	1 708,63
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**916 708,63**

	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES	
Opérations réelles	906 408,63
Opérations d'ordre	10 300,00
Reprise résulat antérieur	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**916 708,63**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES	
Opérations réelles	22 513,99
Opérations d'ordre	10 300,00
Reprise résultat antérieur	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**32 813,99**

	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES	
Opérations réelles	0,00
Opérations d'ordre	10 300,00
Reprise résultat antérieur	22 513,99
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**32 813,99**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**949 522,62**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**949 522,62**

- d'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transport d'un montant maximal de 100 408,63 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

17C139 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe transports urbains dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	6 245 935,00	0,00	6 362 550,00
Opérations d'ordre	507 256,00	0,00	469 852,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 753 191,00**	**0,00**	**6 832 402,00**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	6 672 991,00	0,00	6 721 103,00
Opérations d'ordre	80 200,00	0,00	111 299,00
Reprise résulat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 753 191,00**	**0,00**	**6 832 402,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	1 592 840,78	0,00	1 931 765,13
Opérations d'ordre	334 559,00	0,00	249 299,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 927 399,78**	**0,00**	**2 181 064,13**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	869 057,00	0,00	348 000,00
Opérations d'ordre	761 615,00	0,00	607 852,00
Reprise résultat antérieur	296 727,78	0,00	1 225 212,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 927 399,78**	**0,00**	**2 181 064,13**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**8 680 590,78**	**0,00**	**9 013 466,13**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**8 680 590,78**	**0,00**	**9 013 466,13**

- d'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transports urbains d'un montant maximal de 2 999 914 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

17C140 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Gournay les usines dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES	
Opérations réelles	2 062 000,00
Opérations d'ordre	0,00
Reprise résultat antérieur	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 062 000,00**

	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES	
Opérations réelles	2 062 000,00
Opérations d'ordre	0,00
Reprise résulat antérieur	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 062 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES	
Opérations réelles	2 685 856,65
Opérations d'ordre	0,00
Reprise résultat antérieur	102 186,70
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 788 043,35**

	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES	
Opérations réelles	2 788 043,35
Opérations d'ordre	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 788 043,35**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**4 850 043,35**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**4 850 043,35**

- d'accepter le versement d'une participation financière prévue sur les crédits du budget principal (fonction 824, article 2041641) au budget annexe Gournay-les-Usines d'un montant maximum de 1 962 000 €.

17C141 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Marches de l'Oise dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	49 400,00	0,00	50 125,00
Opérations d'ordre	61 000,00	0,00	52 847,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**110 400,00**	**0,00**	**102 972,00**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET 2017
RECETTES			
Opérations réelles	110 400,00	0,00	102 972,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résulat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**110 400,00**	**0,00**	**102 972,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	68 030,00	0,00	72 452,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**68 030,00**	**0,00**	**72 452,00**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET 2017
RECETTES			
Opérations réelles	0,00	0,00	610,00
Opérations d'ordre	61 000,00	0,00	52 847,00
Reprise résultat antérieur	648 885,06	0,00	619 693,71
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**709 885,06**	**0,00**	**673 150,71**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**178 430,00**	**0,00**	**175 424,00**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**820 285,06**	**0,00**	**776 122,71**

- d'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe Marches de l'Oise d'un montant maximal de 49 895 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 90, article 65 737).

17C142 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe eau potable dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	211 846,00	0,00	1 673 900,00
Opérations d'ordre	750 990,79	0,00	1 156 207,93
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**962 836,79**	**0,00**	**2 830 107,93**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	390 000,00	0,00	2 105 000,00
Opérations d'ordre	10 367,00	0,00	36 361,00
Reprise résulat antérieur	562 469,79	0,00	688 746,93
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**962 836,79**	**0,00**	**2 830 107,93**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016 (HT)	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	1 180 777,76	189 164,34	1 383 611,70
Opérations d'ordre	210 367,00	0,00	46 361,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 391 144,76**	**189 164,34**	**1 429 972,70**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	284 497,00	0,00	10 000,00
Opérations d'ordre	938 990,79	0,00	1 166 207,93
Reprise résultat antérieur	167 656,97	0,00	253 764,77
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 391 144,76**	**0,00**	**1 429 972,70**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**2 353 981,55**	**189 164,34**	**4 260 080,63**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**2 353 981,55**	**0,00**	**4 260 080,63**

17C143 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe assainissement dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	520 501,00	0,00	2 193 210,95
Opérations d'ordre	6 506 946,49	0,00	6 715 760,46
Reprise résultat antérieur		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**7 027 447,49**	**0,00**	**8 908 971,41**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	1 373 780,00	0,00	3 155 200,00
Opérations d'ordre	765 479,00	0,00	104 531,00
Reprise résulat antérieur	4 888 188,49	0,00	5 649 240,41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**7 027 447,49**	**0,00**	**8 908 971,41**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2016	RAR 2016 (HT)	BUDGET TOTAL 2017
DEPENSES			
Opérations réelles	7 846 076,61	514 754,12	8 936 897,70
Opérations d'ordre	1 455 479,00	0,00	304 531,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 301 555,61**	**514 754,12**	**9 241 428,70**

	BUDGET 2016	RAR 2016	BUDGET TOTAL 2017
RECETTES			
Opérations réelles	1 693 818,32	0,00	550 000,00
Opérations d'ordre	7 196 946,49	0,00	6 915 760,46
Reprise résultat antérieur	410 790,80	0,00	1 775 668,24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**9 301 555,61**	**0,00**	**9 241 428,70**

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	**16 329 003,10**	**514 754,12**	**18 150 400,11**

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	**16 329 003,10**	**0,00**	**18 150 400,11**

17C144 – BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE REGIE MAISON DU TOURISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe régie de la Maison du Tourisme dont l'équilibre est le suivant :

	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	347 714,76	349 277,04	1 562,28
Opérations d'ordre	1 562,28	0,00	-1 562,28
Reprise résulat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL	349 277,04	349 277,04	0,00
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	158,00	0,00	-158,00
Opérations d'ordre	0,00	1 562,28	1 562,28
Reprise résultat antérieur	1 404,28	0,00	-1 404,28
TOTAL	1 562,28	1 562,28	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	**350 839,32**	**350 839,32**	**0,00**

- d'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe maison du tourisme d'un montant maximal de 305 777,04 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 95, article 65 737).

17C145 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - Marché de maîtrise d'œuvre I1-I2 Gournay « voie nouvelle / carrefour des Forges »
  - Requalification de l'Ile Saint Maurice à Creil
  - Passerelle sur l'Oise / Pont Y
  - Matériel de collecte OM
  - Aire d'accueil des gens du voyage
  - Acquisitions foncières
  - Liaison Coubertin-Jaurès
  - Accession sociale
  - Subventions parc privé OPAH
  - Schéma d'accessibilité PMR transports
  - Mise en accessibilité des bâtiments
  - Travaux schéma circulations douces
  - Etude gare-passerelle
  - Gare Cœur d'Agglo

- de créer les autorisations de programme et crédits de paiement « PRU Gournay OA7 Fichet » et « Ligne Roissy Picardie »

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - Gare Cœur d'Agglo
  - Suivi animation OPAH
  - Etudes pollution
  - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale gens du voyage
  - Expertises géomètre

17C146 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « acquisition des bus »,
- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AMO choix du mode des gestion transports ».

17C147 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « renouvellement des réseaux d'eau potable »,
- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AMO pour le mode de gestion de l'eau ».

17C148 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil »,
- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement « AMO pour le mode de gestion de l'eau ».

17C149 – VOTE DES TAUX 2017 - FISCALITE MENAGES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de fixer les taux de fiscalité additionnelle de TH, TFB et TFNB sur le territoire en référence avec les taux moyens pondérés des anciens EPCI issus de la fusion et des communes membres du nouvel EPCI,
- de fixer, pour l'année 2017, les taux suivants :
    - Taxe habitation : 11,18 %
    - Taxe Foncier Bâti : 11,49 %
    - Taxe Foncier Non Bâti : 37,09 %

17C150 – VOTE DES TAUX 2017 - FISCALITE PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'arrêter le taux moyen pondéré de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 29,75%,
- de fixer une période de lissage des taux de CFE de cinq années.

17C151 – TASCOM 2018 - AUGMENTATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 43 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de voter une évolution de 0,05 des coefficients de la TASCOM perçus sur l'ancien territoire de la CCPSO au titre de l'année 2018 et de maintenir le coefficient à 1,2 sur l'ancien territoire de la CAC.

17C152 – FUSION - DUREE DES AMORTISSEMENTS ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations et subventions d'équipements versées précitées pour l'ensemble des biens de l'ACSO acquis à compter du 1er janvier 2017.

17C153 – COTISATIONS ACSO 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter les adhésions et le versement des cotisations annuelles 2017 telles que détaillées ci-dessus à :
    - Villes de Frances
    - Oise la Vallée
    - Le GART
    - L'Agrion de l'Oise
    - La FNCC

17C154 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de reconduire ces modalités pour le calcul du montant de la subvention versée au Foyer Socio-Educatif des établissements scolaires.

Annexe : Evolution des effectifs/subvention FSE

17C155 – ADHESION A L'ADTO (ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adhérer à l'ADTO,
- d'acquitter un abonnement dont le montant correspondra aux règles de calcul fixées ci-dessus,
- d'acquitter un prix de 250 €/demi-journée/homme pour les missions complémentaires,
- d'acquérir une action au prix de 50 € plus 25 € de frais d'enregistrement,
- de désigner M. MASSEIN représentant de l'ACSO au sein de l'ADTO.

17C156 – CONVENTION CADRE CNFPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention cadre pour des actions de formation avec le CNFPT,
- de donner pouvoir au Président pour la signature de tous les documents relatifs à cette convention.

17C157 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de FIXER le taux individuel des indemnités de la façon suivante :

Statut	Nombre	Taux sur la base de l'IB terminal en vigueur
Président	1	82,49%
Vice-Présidents	11	34,62%
Conseillers Communautaires délégués	5	17,31%

- de DIRE que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable ainsi que les évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- d'AUTORISER Monsieur le Président à prendre les actes subséquents pour assurer le versement de ces indemnités.

17C158 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter le règlement intérieur de l'Agglomération Creil Sud Oise.

17C159 – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES - BILAN ANNUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte de la communication du bilan annuel 2016 de la mise en œuvre du schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creilloise.

17C160 – DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la liste de nomination ci-jointe qui sera adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la nomination de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

	NOM	**PRENOM**	**VILLE**	**Titulaires / Suppléants**
1	JACQUEMART	Christophe	Creil	Titulaire
2	NAINE	Dominique	Creil	Titulaire
3	GALOUAZY	Corinne	Extérieur Creil	Titulaire
4	PRAT	Joël	Nogent sur Oise	Titulaire
5	RICHARD	Patricia	Nogent sur Oise	Titulaire
6	GODARD	Alain	Pont Ste Maxence	Titulaire
7	BROCHOT	Daniel	Montataire	Titulaire
8	DESCHAMPS	Jocelyne	Montataire	Titulaire
9	CHARKI	Khalid	Villers Saint Paul	Titulaire
10	VAN OVERBECK	Françoise	Villers Saint Paul	Titulaire
11	EUVERTE	Michel	Saint Leu d'Esserent	Titulaire
12	MENDES	Ana	Saint Leu d'Esserent	Titulaire
13	HOFFMANN	Gisèle	Saint Maximin	Titulaire
14	ROBERT	Jean-Michel	Saint Maximin	Titulaire
15	RECOLIN	Julien	Saint Vaast les Mello	Titulaire
16	ROCQ	Françoise	Saint Vaast les Mello	Titulaire
17	VOLLEREAU	Martine	Thiverny	Titulaire
18	TANGUY	Frédéric	Maysel	Titulaire
19	DUBUT	Martine	Rousseloy	Titulaire
20	LE BARS	Jasmine	Cramoisy	Titulaire

SUPPLEANTS

	NOM	PRENOM	VILLE	Titulaires / Suppléants
1	COTTEL	Pascal	Creil	Suppléant
2	TRANCART	Isabelle	Creil	Suppléant
3	DEGAUCHY	Gilbert	Laigneville	Suppléant
4	LEFEVRE	Valérie	Nogent sur Oise	Suppléant
5	JONKERGOUW	Jacques	Nogent sur Oise	Suppléant
6	CLAUX	Jacques	Montataire	Suppléant
7	MARSHALL	Conception	Montataire	Suppléant
8	PITKEVICHT	Eric	Villers Saint Paul	Suppléant
9	POIRET	Sylvie	Villers Saint Paul	Suppléant
10	LOISELEUR	Marc	Senlis	Suppléant
11	WACHEUX	Jean-Luc	Saint Leu d'Esserent	Suppléant
12	DOFFEMOND BOUWYN	Claude	Saint Leu d'Esserent	Suppléant
13	NICOLAS	Lucien	Saint Maximin	Suppléant
14	SVITEK	Brigitte	Saint Maximin	Suppléant
15	LEVEQUE	Olivier	Saint Vaast les Mello	Suppléant
16	DUROYAUME	Manuela	Saint Vaast les Mello	Suppléant
17	SIMONET	Jean-Michel	Thiverny	Suppléant
18	CARLIER	Laetitia	Maysel	Suppléant
19	DEVOS	Jean-Pierre	Rousseloy	Suppléant
20	GILET	Pierre - Alain	Cramoisy	Suppléant